



DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE  
COMMUNE DE SISTERON

DMSC 2024-10-19

DÉCISION DU MAIRE

**OBJET** : Avenant N°2 à la convention de partenariat avec monsieur Pierre GABLE – Auteur-Photographe - Exposition de photographies à l'espace d'Ornano – Musée Gallo-Romain du 9 novembre 2024 au 4 janvier 2025 – Mise à disposition de 30 cartes supplémentaires sur papier photo.

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la décision DMSC n° 2024-08-02 et la convention en date du 27 septembre 2024 ayant pour objet de définir les modalités de réalisation pour l'exposition de photographies de Pierre GABLE ayant lieu à l'Espace d'Ornano – Musée Gallo-Romain du samedi 9 novembre 2024 au samedi 4 janvier 2025 inclus.

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : De fixer les conditions de dépôt-vente de **30 cartes supplémentaires sur papier photo format 25 cm/14 cm** :

- Prix de vente 10 €/unité

Une commission de 5 % sera facturée au dépositaire.

**ARTICLE 2** : Les dépenses et recettes seront inscrites au Budget Communal.

**ARTICLE 3** : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

**ARTICLE 4** : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière, Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et monsieur Pierre GABLE.

Fait à Sisteron 5 décembre 2024

Le Maire,  
Daniel SPAGNOU